

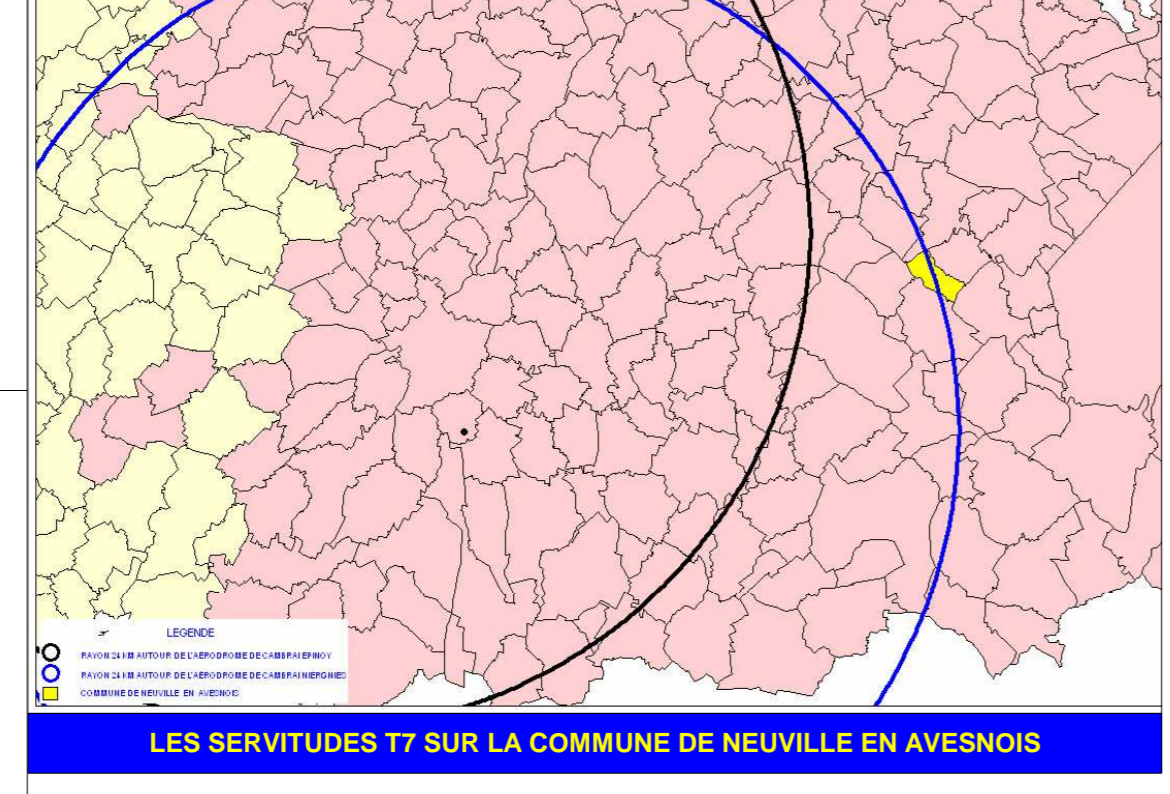
Commune de NEUVILLE-EN-AVESNOIS

59425

Carte Communale

PLAN 1/1

Éléments constitutifs du Plan de Porteur à Connaissance (P.A.C) Art. R. 121-1 du Code de l'Urbanisme



LES SERVITUDES T7 SUR LA COMMUNE DE NEUVILLE EN AVESNOIS

Servitudes d'Utilité Publique

Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord
D.D.T.M 59

Type Procédure : Elaboration d'une Carte Communale
Délibération du : 06/02/2012
Date mise à jour : 05/11/2012
par : 10101_000_Urbanisme_Servitudes_59425_v01
Echelle : 1 / 4 000 mms
Sources : Gestionnaires Servitudes (S) Gestionne PUI (G) PUI
Email : urbanisme@nordpasdecalais.fr

Légende

- Limite communale
- Bâtiments

A4 Protection des Cours d'eau non Domaniaux.
Ruisseau St Georges
A.P. DU 16/01/1970

AC1 Protection des Monuments Historiques
Eglise Inscrit MH du 06/12/1984

EL7 Alignement
R.D. 86

I3 Protection des Canalisations de Transport de Gaz.
Règlement de Sécurité des Ouvrages de Transport de Gaz combustible par Canalisation.
Arrêté du 04 Août 2006

Bande de Servitude:
Détails des bandes Servitudes se rapprocher du Gestionnaire GRT Gaz

Classement des Canalisations:
CANALISATION A = Régions Désertiques ou Montagneuses pâturages, terres de cultures, forêts, zones rurales.
B1 = Secteurs d'une densité à l'hectare de logements et de locaux correspondant à une occupation équivalente, supérieure à 4, calculée d'après la surface d'un carré mobile axé sur la canalisation de côté de 200 mètres, sans toutefois dépasser 40.
B2 = Secteurs situés à moins de 75 mètres d'un établissement recevant du public assujéti aux règles de protection contre les risques d'incendie et de panique ou d'un établissement rangé pour risque d'incendie ou d'explosion dans la 1ère classe des établissements dangereux.
- Secteurs compris dans le domaine public national ou départemental.
- Zones industrielles - Z.A.C.
C = Agglomérations, dès lors que la densité de logements est supérieure à 40.

ARTERE Neuville en Avesnois - Landrecies DN100
ARTERE Nord 1 et 2 Troivilles DN 750 - 900

T7 Installations particulières à l'extérieur des zones de dégagement.
Commune située dans les limites d'un cercle de 24 km centré sur les aérodrômes de Cambrai Epinoy et de Cambrai Niergnies

INT1 Cimetière civil
Nb : cette bande de protection (100m) ne s'applique qu'aux cimetières civils transférés ou agrandis.

